	RECOMMANDATIONS REGIONALES COVID 19	Création Date : 15/03/2020
		Validation technique par la direction métier : (DSP) Date : 22/03/2020
		Approbation par la cellule doctrines : Date : 23/03/2020
		Validation CRAPS : Date : 25/03/2020
		Version : 2 Date : 25/03/2020
COVID-19 023	FICHE CONSEIL POUR LES PROFESSIONNELS ET INTERVENANTS DE TERRAIN 6 7 5 8 & 7 8 5 (6 ' ¶ + (% (5 * (0 (Type de diffusion : Usage interne ARS Partenaires externes Site Internet ARS

PRÉAMBULE

- x & H GRFXPHQW D pWp UpGLJp SDU OHV pTXLSHV GH O¶\$56
- x Ces recommandations seront sujettes à évolution en fonction du développement des connaissances sur le COVID -19, de la stratégie nationale et des orientations régionales.

OBJET DU DOCUMENT

- x & H GRFXPHQW V¶DSSOLTXH DX V(CHRS, BKU, HGDA, O¶K, CADA, JHPH etc.)
- x Objectif : proposer des recommandations de bonne pratique pour les acteurs au stade 3 de la pandémie de COVID -19.

Le maintien des activités G¶KpEHUJHPHQW HVW XQ HQMHX HVVHQWLHO SFRPR précarité, conformément au message adressé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur la FRQWLQXLWp GH O¶DFWLYLWp G¶10 Mars 2020.FHQWUHV G¶KpEHUJHPHQW

Ces UHFRPPDQGDLRQV YLVHQW j SHUPHWUHX DX[FHQWUHV G¶KpEHUJHPHQW à faible risque pour le personnel.

8Q UpIpUHQW &RURQDYLU XV DX VHLQ GH OD VWUXFWXUH HVW LG

1. PREPARER LA STRUCTURE EN TANT QUE LIEU D'UN ESPACE DE CONFINEMENT

1.1 Préparer la structure en tant que lieu d'un espace de confinement

1.1.3 Préparer la structure en tant que lieu d'un espace de confinement

6. L'OD FRQILJXUDWLRQ GH YRV ORFDX[OH SHUPHW RX VL OTH[S
UpDIHFVpV pced Xuvspace. Hovisoire pour isoler les usagers qui manifesteront les premiers symptômes.

Dans la mesure du possible, prévoir un autre espace pour les patients dont le diagnostic clinique ou par PCR sera confirmé.

1.2 Réserver une ou plusieurs chambres pour le confinement de la ou des personnes COVID+ maintenue(s) sur place

a. 6. Préparer la chambre individuelle avec la porte fermée, ventilée trois fois par jour ;

/H FRQWH[WH GpSLGpPLH LPSOLTXDQW XQH VLWXDWLRQ VDQLW
plusieurs personnes présentant les mêmes caractéristiques infectieuses dans une même pièce .
&HFL QH SHXW rWUH TX XQH VRD XWent de privilège Huh Qsoltent UH VVRUV
chambre individuelle.

b. Affiche « Chambre réservée ±entrée réservée au personnel autorisé » à apposer sur la porte de la pièce/chambre ;

c. Informé OTHQVHPEOH GX SHUVRQQHO PrPH LQWHUYHQDQWV H[Wp
jour / nuit et mettre en place un cahier de liaison COVID-19 jour/nuit ;

G ([SOLTXHU j OD SHUV Ruqelle-téng Hroakim Gndé UH
nombre de professionnels qui entreront en contact avec elle ;

e. Expliquer à plusieurs reprises les gestes barrières j OD SHUVRQQH VpDVVXUHU TXH
OD VLWXDWLRQ DX EHVRLQ DYHF LQWHUSUpWDULDW HW TXH
FKDPEUH HW UHVSHFWH;U XQH GLVWDQFH G P

f. Limiter tout déplacement inutile, rappeler l'interdiction de fréquentation des espaces collectifs ;

g. Installer dans la chambre une poubelle livrée par les services logistiques ;

1-3 Entrée/sortie de la chambre par les professionnels autorisés

a. Hygiène des mains

i. Se laver les mains avant et après à l'eau et au savon, et à défaut utiliser une solution hydro-alcoolique.

ii. Gants à usage unique : limité aux situations de contact ou de risque de contact avec la personne.

b. Tenue professionnelle

i. Avant de rentrer dans la pièce/chambre :

1. Demander à la personne de mettre un masque chirurgical, et mettre soi-même un masque chirurgical (technique du double masque)

LL (Q V¶pORLJQDQW GX PDODGH GDQV OD FKDPEUH

2. Eliminer le matériel à usage unique : à retirer dans la chambre et évacuer en sac poubelle fermé et doublé après la sortie de la chambre puis à évacuer dans le circuit des ordures ménagères.

3. Se laver les mains avec du savon ou utiliser une solution hydro-alcoolique.

iii. En sortant de la pièce/chambre :

4. Enlever le masque.

5. Se laver les mains ou solution hydro-alcoolique.

2. LA PRISE EN CHARGE DES MALADES DANS VOS LOCAUX

/¶DQQH[H , SUPVHQWH OH ORJLJUDPPH SRXU OD SULVH HQ FKD
G¶KpEHUJHPHQW

Cela concerne la pULVH HQ FKDUJH GX FDV GDQV OH FHQWUH VL XQ Kp
grippal.

,GHQWLILHU G¶pYHQWXHOV VLJQHV GH JUDYLWp

- Polypnée (fréquence respiratoire > 22/min)
- Oxygénémie de pouls (SpO2) < 90% en air ambiant, cyanose clinique
- Pression artérielle systolique < 90 mmHG
- Altération de la conscience, confusion, somnolence
- Déshydratation
- \$OWpUDWLRQ GH O¶pWDW JpQpUDO EUXWDOH

Conduite à tenir si cas sévère ou grave :

- x Appel SAMU - Centre 15 pour orientation vers une hospitalisation en hôpital de première ou deuxième ligne
- x Isoler immédiatement la personne.

(Q O¶DEVHQFH GH V¶JQHV GH JUDYLWp

2-1PUpYRLU G¶LVROHU OD SHUVRQQH SHQGDQW MRXUV

(Recommandation en vigueur au 20/03/2020, se tenir informé de toute possible recommandation ulté ULHXUH IRUPXOPH SDU OH +DXW &RQVHLO HQ 6DQWp 3XEOLTXH

a. Inviter la personne malade à V¶LVROHU la pièce/chambre individuelle et porte fermée, convenablement ventilée

Le malade reste le plus possible dans sa chambre.

b. Si possible, lui réserver des sanitaires individuels à proximité. Mettre un affichage sur la porte de la chambre et les WC à ne pas utiliser.

/H FRQWH[WH G†pSLGpPLH LPSOLTXDQW XQH VLWXDWLRLRQ LWDROLHWU
plusieurs personnes présentant les mêmes caractéristiques infectieuses dans une même pièce. Ceci
QH SHXW rWUH TX†pQILtoWBrOxWLiRQr GHsolement en chambre individuelle.

(Q GHUQLHU UHFRXUV HW GDQV OD PHVXUH R• LO VHUD LPSRV
hébergée malade sur votre structure, celle-ci pourra être orientée pour une prise en charge dans le
FHQWUH G†KpEHUJHPHQW VSpFLDOLVp VSRXUGP SDUDGHF HQRQXJUH Y
RXYHUW &HSHQGQDQW DILQ GH QH SDV VDWXUHU FH FHQWUH
recherchée et priorisée.

Ÿ Cf. ANNEXE II PRGDOLWpV G†DFFXHLO GDQV OHV FHQWUH
départementaux

3-2 Signaler le cas

Le responsable du service prenant en charge la personne doit contacter, sans délai, le médecin de
YLOOH GH O†pYamDionHudésion. O HVW SRVVLEOH G†HQWUHU HQ FRQ
ville par téléconsultation et ce moyen est à privilégier dans les circonstances actuelles.

/HV PpGHFLQV JpQpUDOLVWHV GLVSRVHQW G†esQofpGfADe de IDFLC
SDVVHU SDU OHXU LQWHUPpGLDLUH DYD G†WellefionSresbochne GLUHFWH

3-3 Informer le collectif

E[SOLTXHU OD VLWXDWLRLRQ HW OD SURFpGXUH j VXLYUH HW UDSS
nuit.

3-4 Protéger

SH GRWHU GX PDWpULHO p†f les personnes qui se trouvent en contact avec la personne
malade (kit protection : masques chirurgicaux, gants, savon ou solution hydro alcoolique).

3-5 Surveiller

Demander à la personne malade de prendre sa température deux fois par jour en plus de
O†DSSOLFDWLRQ GHV JHVWHV EDUULqUHV

Dans tous OHV FDV O†LQWHUYHQWLRQe Organés par limiter les Présences et G RLW
SHUPHWWUH XQ HVSDFFHPHQW GHV LQWHUYHQDQWV HW GHV SHU
strict minimum le nombre de personnes présentes simultanément dans une même pièce ou dans un
même espace étroit et fermé.

/HV WHPSV G†pFKDQJHV HQWUH OHV SHUVRQQHV VHURQW UpGX
IDFLOHPHQW ORUVTX RQ VHqut l'heure à moins G†DnqWres de quelque Xp†
OHV GLVWULEXWLRQV j O†H[WpULHXU p†valent PrPHV SULQFLSHV G†F

Toute personne pénétrant ou sortant dans les locaux doit se laver les mains à l'eau et au savon, et à
défaut utiliser une solution hydro-alcoolique. Les intervenants présents devront se laver les mains au
moins une fois toutes les heures.

3. / (5 (6 3 (& 7 6 7 5 , & 7 ' (6 5 (* / (6 ' ¶ + < * , (1 (

/ ¶ D S S O L F D W L R Q U L J R X U H X V H G H V E R Q Q H V S U D W L T X H V G ¶ K \ J L q G transmission et limiter ainsi la progression du virus. Tout le personnel doit être sensibilisé et formé.

- x Le lavage des mains : avec du savon ordinaire, à défaut une solution hydro- D O F R R O L T X H F O D T X D O L W p G H O D W H F K Q L T X H T X L S U L P H V X U O H S U R G X L L mesure additionnelle qui ne dispense pas du lavage des mains ;
- x / ¶ K \ J L q Q H U H : Visiter les malades en papier à usage unique et les jeter dans une poubelle avec couvercle prévue à cet effet. Tousser ou éternuer dans le coude ;
- x / ¶ D p U D W L R Q du local et le nettoyage des surfaces : tables, plateaux, bacs, etc. ;
- x La limitation au maximum des contacts, notamment éviter les gestes de courtoisie (enlacer, serrer les mains, et embrasser).

3 R X U L Q I R U P D W L R Q O H S R U W G X P D V T X H F K L U X U J L F D O S D U O D prévu. Les mesures barrières, décrites ci-dessus, restent efficaces complétées par celles-ci :

- x Eviter autant que possible les rencontres avec les personnes malades ;
- x Rester confiné soi-même quand on est malade, et limiter les contacts, notamment avec les personnes âgées ou fragiles.

4. ENTRETIEN DES LOCAUX

Les locaux seront régulièrement aérés et les surfaces régulièrement nettoyées et désinfectées. Il est recommandé de sur-ventiler les pièces où réside les malades en assurant une aération successive ponctuelle par pièces séparées (ouverture en grand des fenêtres pendant quelques minutes minimum 3 fois par jour)¹.

Tous les magazines, livres et autres objets non utiles et pouvant traîner dans les parties communes sont à retirer.

Pour le nettoyage des sols et des surfaces :

- x Respecter un délai de latence de 3 heures entre la prise en charge des draps et du linge et le bionettoyage des sols et surfaces.
- x 3 U R W H F W L R Q G H V S H U F O R T e t O n e Q u i p e G e t i l d e P r o t e c t i o n I n d i v i d u e l a d a p t é à O ¶ H Q W U H W L H Q G H O D F K D P E U H P D V T X H F K L U X U J L F D O H Q F D tablier imperméable et gants)²,
- x & R Q F H U Q D Q W O ¶ H Q W o u v i e n t d e p o s s é d e r u n e s t r a t é g i e d e l a v a g e - d é s i n f e c t i o n humide (sans aspirateur). Etapes :
 1. Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage (sol) et une chiffonnette V X U I D F H V j X V D J H X Q L T X H L P S U p J Q p G ¶ X Q S U R G X L W G p
 2. 5 L Q F H U j O ¶ p V D X D X G ¶ H D X S R W D E O H D Y H F X Q D X W U H E I unique ;
 3. Laisser sécher ;

¹ Avis HCSP du 17 mars 2020 relatif à la réduction du risque de transmission de SARS-CoV-2 par la ventilation et à la gestion des effluents des patients COVID-19.

² Avis HCSP du 17 mars 2020 relatif à la réduction du risque de transmission de SARS-CoV-2 par la ventilation et à la gestion des effluents des patients COVID-19.

4. 'pVLQIHFWHU OHV VROV HW VXUIDFH j O¶HDX GH MDYHC usage unique différent des deux précédents. Les surfaces contaminées par le SARS-CoV-2 sont facilement désinfectables par un contact de 1 minute avec une VROXWLRQ G¶K\SRFKORULWH GH VRGLX¶1 j% pour les X G¶p surfaces) ³
5. 'pVLQIHFWHU SDU WUHP SIDe Matière O¶HDX pour le nettoyage des surfaces, du mobilier sanitaire, (brosses, éponges, linges).

Linge⁴ :

- x Transporter les draps et le linge à laver dans la machine à laver le linge sans dépose intermédiaire ;
- x LDYHU OHV GUDSV HWt Confiré dans une machine à laver avec un détergent habituel et un cycle à 60 degrés minimum pendant 30 min au minimum ;

3RXU O¶HQWUHWLWQ DGHWHWRQVHSWUHOV¶HDX GH -DYHO RX DXWUH

- x Réserver au patient infecté par le SARS-CoV-2, des toilettes avec siphon fonctionnel et si SRVVLEOH DEDWWDQW FHFL GDQV OD PHVXUH R• O¶RUJDQLV
- x /RUVTXH F¶HWV SRVVLEOH WLUHU OD FKDVVH Dobjectif IHUPH de gouttelettes sur les surfaces à partir des effluents,
- x 1HWWR\HU OD FXYHWWH GHV WRLOHWWHV SDU EURVVDJH DS
- x Nettoyer et désinfecter quotidiennement (minimum 2 fois par jour quand le malade ne dispose pas de toilettes séparées) les toilettes utilisées par les patients infectés par le SARS-CoV- \ FRPSULV DSUqV OD JXpULVRQ GH OD PDODGLH UI la fin des signes cliniques), en utilisant des pastilles de Javel concentrées prêtes à O¶HPSORL RX XQ GpVLQIHFWDQW PpQDJHU pTXLYDOHQW FRQWHQDQW sodium, en laissant agir pendant 5 min.),

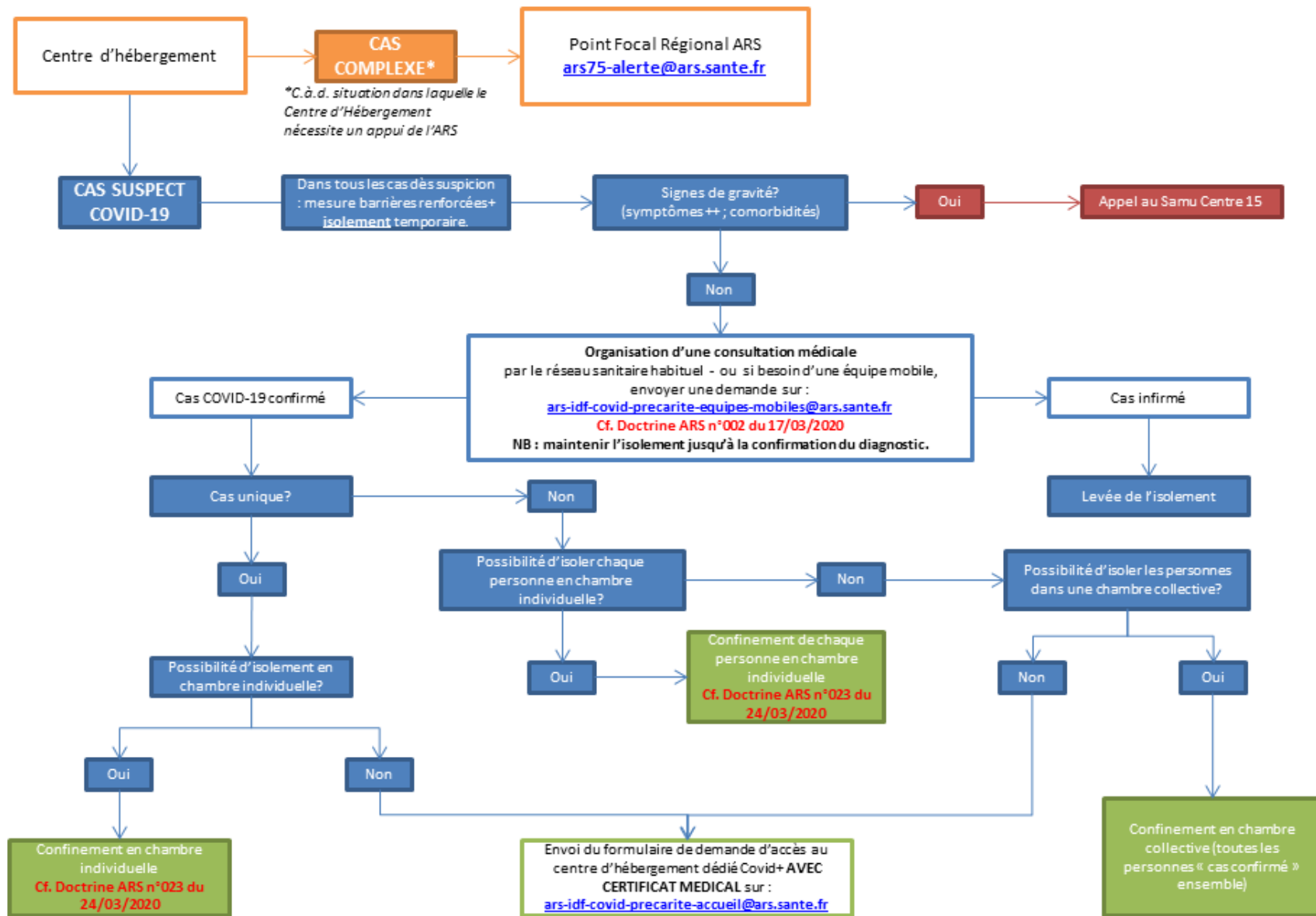
Numéro utile

Pour toute question un numéro vert national a été mis en place, le 0800 130 000, joignable 24h/24, 7 jours sur 7

³ Avis HCSP du 17 mars 2020 relatif à la réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2 par la ventilation et à la gestion des effluents des patients COVID

⁴ Cf. avis du HCSP du 18 février 2020 o š](μ šCE]š u vš μ o]vP U μ v šš}Ç P [μv o}P u [Z]•%o]š o]• š]}v [μv %SARS-CoV-2 et à la protection des personnels

Annexe I ORJLJUDPPH GH SULVH Hœ Spœt COVID- G ¶KQ FHDQWUH G ¶KpEHUJHPHQW



ANNEXE II PRGDOLWpV G¶DFFXHLO GDQV OHV FHQWUHV COVID-19 départementaux

« & HQWUHV G¶KpEHUJHPHQW & RYLG
domicile ou hébergées »

ORGDOLWpV G¶DFFqV

/HV FHQWUHV G¶KpEHUJHPHQW & RYLG VRQW UpVHUYpV DX[SHUVRQQH
G¶KpEHUJHPHQW FROOHFWLI GDQV OHV FHQWUHV XQ LVROHPPHQW Q¶HVW

/¶DFFXHLO HVW UpDOLVp VXU OD EDVH GHV FRQGLWLRQV VXLYDQWHV F

- ✓ Diagnostic confirmé par PCR+ ou par assimilation (cas cliniquement diagnostiqué dans une collectivité avec 3 PCR+);
- ✓ 3HUVRQQH YLYDQW HQ FHQWUHV G¶KpEHUJHPHQW OLWp G¶LVROHPPHQW ou personne à la rue;
- ✓ \$EVHQFH G¶LQGLFDWLRQ GH KpEHUJHPHQW OLWp G¶LVROHPPHQW (qui pourrait justifier une hospitalisation).

Le diagnostic est posé par un médecin hospitalier, GH YLOOH GH PDUDXGH RX G¶pTXL SH PR certificat médical ci-joint.

Le certificat médical est transmis au médecin régulateur GH O¶\$56 j O¶DGUHVHV
ARS-IDF-COVID-PRECARITE-ACCUEIL@ars.sante.fr

Un médecin régulateur de I¶\$56 UpFHSW de 9h à 16h.

A la réception du FHUWLILFDW OH PpGHF le Cas Clinique n° 56 de l'ARS-IDF pour valider les 3 critères GpILQLV HW V¶DVVXUHU GH OD VWDELOLWp GH OD SHUVRQQH

6L F¶HVW OH FDV OD G¶KpEHUJHPHQW & RYLG OH SOXV SURFKH HQ IRQFWLRQ GHV SODFHV G

Il appartient à la structure demandeuse de trouver le moyen de transport GH OD SHUVRQQH MXVTX¶j G¶DFFXHLO

Les personnes doivent être admises dans le centre d¶KpEHUJHPHQW & RYLG

La transmission des informations médicales et sociales nécessaires à la bonne prise en charge de la personne GDQV OD VWUXFWXUH G¶DFFXHLO GRUW le médecin régulateur de l'ARS-IDF pour le centre d'hébergement Covid+ VDQV SDVVHU SDU O¶\$56

(Q FDV G¶LQGLVSRQLELOLWp WRWDOH OH PpGHF le Cas Clinique n° 56 de l'ARS-IDF pour valider les 3 critères GpILQLV HW V¶DVVXUHU GH OD VWDELOLWp GH OD SHUVRQQH

Références :

ARS IDF doctrine « Centres d'hébergement Covid+ pour personnes sans domicile ou hébergées : procédures d'admission et de sortie »

CERTIFICAT MEDICAL

A transmettre à ARS-IDF-COVID-PRECARITE-ACCUEIL@ars.sante.fr

Je soussigné-e

Docteur
Identification de la structure
Téléphone / Mail

Atteste que

<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Nom
Prénom
Date de naissance (si disponible)

- GRLW EpQpILFLHU G¶XQH SULVH-19 Q FKDUJH DX WLWUH GX &29, '
 dans un centre pour hommes dans un centre pour femmes ou familles

Les critères de cette prise en charge sont :

- un diagnostic PCR+ ;
 OU XQ WDEOHDX FOLQLTXH pYRFDWHXU GDQV XQH FROOHFW
dans laquelle au moins trois patients ont été testés PCR+ ;
ET
 XQH LPSRVVLELOLWp G¶LVROHPPHQW GDQV VRQ OLHX G¶KpE
 OU une situation de rue ;
ET
 une DEVHGFH G¶LQGLFDWLR (situation de rue ou situation de
O¶H[DPHQ G¶H FH MRXU

* Si impossibilité d'isolement dans le lieu d'hébergement
3UpFLVHU OHV FRRUGRQQpHV GX OLHX G¶KpEHUJHPHQW KDEI
Nom
Adresse
Téléphone
&H OLHX G¶KpE-Hébergement la demande d¶RULHQWDWLRQ GX SDWLHQW <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

1XPpURV GH WpOpSKRQH TXH O¶\$56 ,') SHXW FRQWDFWHU SRXU WRXWH (privilegier portable) : __/__/__/__/__ ou __/__/__/__/__
--

Date __/__/2020

Signature et cachet

ANNEXE III : communiqué de presse PRIF/ARS du 19/03/2020



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 mars 2020

Les pouvoirs publics se mobilisent pour les personnes vulnérables

Le préfet de région, en lien avec l'ARS, ouvre des centres d'hébergement pour les personnes sans-abri contaminées par le Covid-19

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, ouvrira dans les prochains jours, en lien avec l'agence régionale de santé et avec l'aide de la Ville de Paris deux centres d'hébergement dédiés à la prise en charge de personnes sans-abri contaminées par le Covid-19 et dont la situation ne nécessite pas une hospitalisation. D'autres centres de ce type ouvriront dans les prochaines semaines dans tout le reste de l'Île-de-France.

2 centres d'accueil et d'hébergement ouverts dans les prochains jours

Depuis plus de 10 jours, le préfet de région et ses services travaillent avec les équipes de l'ARS et la ville de Paris à la mise en place de centres dédiés aux personnes sans-abri, qui seraient contaminées par le Covid-19. Après conventionnement avec les opérateurs, 2 centres d'accueil et d'hébergement seront ainsi ouverts à :

- Paris dans le XIV^e arrondissement, jusqu'à 120 places dédiées aux familles
- Paris dans le XVIII^e arrondissement, 70 places pour adultes hommes isolés

Ils accueilleront des personnes sans-abri symptomatiques dont l'état ne nécessite pas d'hospitalisation. L'ouverture de ces centres vise à permettre à ces personnes - qui vivent soit à la rue, soit dans des structures d'hébergement d'urgence - de bénéficier d'une prise en charge en isolement, tout en diminuant les risques qu'elles contaminent autrui.

Ces personnes seront logées en chambre individuelle pendant 14 jours et bénéficieront d'un suivi de santé par du personnel habilité. En cas d'aggravation de leurs symptômes, elles seront transférées vers un centre hospitalier.

Deux centres vont également ouvrir prochainement à Nanterre (50 places) et à Argenteuil (40 places). Des travaux sont menés par les préfets de département, en lien avec l'ARS, pour qu'un centre adapté ouvre dans chaque département.

Une stratégie globale de protection des sans-abri face au Covid-19

La protection des personnes sans-abri face au Covid-19 fait l'objet d'une attention constante de la part des pouvoirs publics, qui ont d'ores et déjà mis plusieurs mesures en œuvre.

Conformément aux annonces du Président de la République, la trêve hivernale sera ainsi prolongée de deux mois. Dans ce contexte, le préfet de la région d'Île-de-France maintiendra ouvertes les 5 000 places jusqu'ici mobilisées dans le cadre du plan hiver, qui s'ajoutent aux 120 000 places d'hébergement d'urgence financées, tout le reste de l'année, par l'Etat en Île-de-France.

Une cellule de liaison et d'appui « précarité-Covid » qui associe la préfecture de la région d'Île-de-France, l'ARS, l'AP-HP et les partenaires associatifs a été mise en place. Elle permet de suivre l'évolution de la situation des personnes les plus vulnérables, de coordonner la réponse de l'Etat et de rappeler aux acteurs associatifs les mesures (déplacement, gestes barrières...) à mettre en œuvre dans leurs structures respectives.

Un renforcement des équipes mobiles sanitaires est, en outre, organisé, avec une montée en charge aussi rapide que le permet la disponibilité en personnels.

L'Etat et la mairie de Paris travaillent enfin, en lien étroit avec les associations pour assurer la pérennité de la distribution de l'aide alimentaire.

Les maraudes sociales et sanitaires se poursuivent grâce à l'engagement des structures associatives.

Parallèlement, des recherches de solutions afin d'assurer la mise à l'abri des personnes fragiles en situation de rue sont actuellement en cours avec les partenaires de l'Etat.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)